GARANTIE SUN BALLAST

Basic S.r.l

Mise à jour du 28/09/2023

Basic S.r.l assure la fonctionnalité dans les temps des lests Sun Ballast, produites et commercialisées par la même, sur couvertures plates pour une période de 25 ans dès la date d'achat.

OBJET DE LA GARANTIE

Basic S.r.l assure la résistance à la corrosion provenant des éléments (la pluie, la glace, les variations de température, la salinité) des supports pour panneaux solaires sur les toits plats.

TERMES ET CONDITIONS DE LA GARANTIE

La garantie ne sera en vigueur que si toutes les conditions suivantes sont réunies :

1. Le système doit être complètement réalisé avec la palette d'accessoires fournie par Sun Ballast :
   - Agrafe centrale en aluminium
   - Agrafe terminale en aluminium
   - Vis pour agrafes centrales et terminales INOXA2m
   - Gaine
   - Outres éventuels accessoires.
2. Le système de lests sera installé dans les règles de l'art et en conformité avec les instructions spécifiques de pose de Basic S.r.l en vigueur au moment de la vente et rapportées sur la feuille de normes du produit et dans ces instructions d'assemblage.
3. Si le système lesté a été construit avec des matériaux et des composants autres que ceux spécifiés au point "1", ils doivent en tout cas avoir été commercialisés par Basic S.r.l. Tout dommage dû à des produits non commercialisés par Basic S.r.l est exclu de cette garantie.

Cette garantie est valable à partir de la date de la facture, comme indiqué sur la facture.

En cas de dommages imputables aux conditions énoncées dans la présente garantie, et à l'exclusion de toute autre obligation ou remboursement, Basic S.r.l :

- Fournira un produit de remplacement sans frais supplémentaires. Si le produit n'est plus en production, Basic S.r.l fournira un produit équivalent de même valeur ;
- Fournira directement, par l'intermédiaire d'un personnel choisi par elle et à ses frais, la restauration de la fonctionnalité d'origine, éventuellement après une inspection par un de ses représentants qui évaluera et déterminera le type et l'ampleur de l'intervention nécessaire.

EXCLUSIONS

Cette Garantie ne comprend pas :

- Dommages causés par des mouvements du terrain, par de tassement de la structure de la propriété ou par des mouvements de la structure

Basic Solar Systems
Copyright © 2023 all rights reserved

- Dommages causés par une mauvaise utilisation ou à l'entretien de la structure de l'activité, altéré ou modifié par des tiers
- Dommages accidentels ou volontaires, y compris les actes de guerre
- Dommages causés par catastrophes naturelles
- Dommages résultant d'une installation incorrecte
- Dommages provenant d'un mauvais dimensionnement.

Toute autre obligation ou indemnité à payer par Basic Srl est expressément incluse, et Basic Srl n'est pas responsable des dommages directs ou indirects causés aux biens, meubles et immeubles, droits ou activités de la personne garantie à des tiers.

PROCÉDURE
La demande d'activation de cette garantie doit être faite par écrit et doit être reçue dans les 30 jours suivant la date à laquelle le dommage devient raisonnablement évident. Le rapport doit être accompagné d'une preuve d'achat (référence de la facture), doit indiquer les caractéristiques du préjudice allégué et doit être envoyé par courrier électronique à info@sunballast.com, à votre référence commerciale ou sur notre site web http://www.sunballast.it/it/contatti.

En tout état de cause, les droits du client envers son vendeur direct ne sont pas affectés, conformément à la législation applicable en matière de garantie dans la vente d'art de biens de consommation. 1490 du Code civil italien.
Cette garantie est transférable aux acquéreurs ultérieurs sans avis préalable de la part de Basic S.r.l.

Poviglio (RE), 07/01/2020

Directeur Exécutif
Maurizio Iannuzzi



Basic Solar Systems
Copyright © 2023 all rights reserved